

Agriculture | Grêle en Gironde : premières éclaircies après l'averse



10 minutes. Il a duré à peine dix minutes, mais les dégâts occasionnés par l'orage de grêle de samedi dernier (26 mai) en Gironde, notamment dans les vignobles du secteur sont tout sauf négligeables. Au lendemain de cet épisode climatique, les institutions se pressent à la rencontre des viticulteurs touchés. Ce lundi après-midi notamment, le CIVB (Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux) a tenu, en présence de l'ensemble des responsables des Organismes de Défense et de Gestion (ODG) une "réunion de crise", qui a permis d'en savoir plus sur l'étendue des dégâts. Premiers éléments.

Premiers chiffres

Vous en avez sans doute été témoins : ce samedi vers 13h, un violent orage de grêle s'est abattu en Gironde, ayant conduit les pompiers du département à recevoir pas moins de 500 interventions en lien avec cet épisode d'intempéries. Si aucune victime n'a été déplorée, on ne peut pas en dire autant des dégâts matériels, notamment du côté du vignoble bordelais. Ce lundi, de nombreuses "réunions de crise" et autres déplacements se sont déroulés sur une bonne partie de la journée. Du côté du département, le président du Conseil Départemental, Jean-Luc Gleyze, s'est rendu au sein d'un syndicat viticole à Bourg-Sur-Gironde et d'un producteur d'asperges à Reignac. Dans l'après-midi, le CIVB a donc tenu une réunion d'urgence en présence de l'ensemble des responsables ODG (Organismes de Défense et de Gestion) pour faire un état des lieux plus précis de la situation dans les vignobles. Hervé Grandeau, Président de la FGVB (Fédération des Grands Vins de Bordeaux), a ainsi pu affirmer qu'en termes de surfaces touchées, "on est sur 7100 hectares dont 3400 à plus de 80% qui compromettent fortement la récolte 2018 sur ces zones là, et même la récolte 2019 pour certains lorsque les bois sont très atteints".

Dans le détail, on s'aperçoit que certains secteurs ont été plus touchés que d'autres. "Le Blayais-Bourgeais est le plus touché", a confirmé Hervé Grandeau : "plus de 5500 hectares dont 3000 à plus de 80%. Dans le Médoc, 1200 hectares sont concernés dont 400 à plus de 80%. Enfin, l'Entre-Deux-Mers a environ 400 hectares touchés plutôt à 50%". Pour autant, le responsable ne s'est pas montré plus alarmiste que ça et a tenté de rassurer. "On n'est pas du tout dans des éléments comparables au gel de 2017. Même si c'est un drame pour ceux qui ont subi ce désastre, on parle aujourd'hui de 4 à 5% du vignoble bordelais et pas de 40, ou 80% dans certaines zones qui avaient été touchés par l'épisode de l'an passé. Cela dit, l'épisode est tout de même dramatique puisque nombre de viticulteurs touchés avaient déjà subi les conséquences du gel du printemps fin avril 2017. À l'issue d'une visite de terrain qui sera organisée ce mardi 29 mai, une série de mesures vont être mises en oeuvre par les organisations professionnelles sous l'égide de l'État".

Même si quelques pourcentages et surfaces ont été données ce lundi, on ignore encore le nombre précis de viticulteurs touchés.

par le phénomène (même si on table pour l'instant sur un ordre de grandeur "entre 500 et 1000"). Face à cette question, le CIVB d'ailleurs précisé que ce recensement avait fait partie "des critères demandés au cours de la réunion, on espère pouvoir en savoir davantage la semaine prochaine". En termes de mesures concrètes, là aussi les responsables se sont contentés de premières pistes. "La première des mesures à prendre, c'est de permettre la mise à disposition de vendanges ou d'hectares de vignes pour des gens qui seraient prêts à en céder à des viticulteurs qui ont tout perdu via des contrats de mise à disposition annuels. Deuxièmement, on compte mettre en place du chômage partiel. Comme vous pouvez l'imaginer, dans certaines propriétés aujourd'hui, il n'y a plus de travail, en tout cas jusqu'au moment où le vignoble repoussera. On peut penser qu'en juillet, les vignes auront de nouveau retrouvé une partie de leur végétation sans vendanges derrière, mais le but est de faciliter l'entraide et de mettre fin à des contrats temporairement chez certains viticulteurs qu'ils puissent aller chez d'autres".

Le Blayais dûrement touché

Franck Jullion, président de l'appellation Blaye Côtes de Bordeaux, fait partie (avec une propriété de 25 hectares à Berson), avec quelque 50% de professionnels durement touchés par l'épisode, qu'il ne peut que déplorer. "J'ai perdu 500 000 euros en quelques minutes. Cela dit, j'ai du stock, et on a déjà informé nos acheteurs qu'on aurait pas de millésime 2018, on compensera par 2016 et éventuellement 2019", assure-t-il. "La grande particularité de cet orage de grêle, c'est qu'il n'y a pas eu de demi-mesure. Là où il est passé, c'est quasiment 100% du vignoble qui a été détruit. On a déjà eu des orages de grêle, en 2009 notamment, mais il y avait un épïcêtre à 100% et ça diminuait ensuite, ce qui n'est pas du tout le cas ici. On n'aura pas de bois fruitifères pour tailler l'année prochaine". Vient maintenant le temps des mesures concrètes pour tenter de préparer l'après. Au niveau national, on sait déjà qu'une cellule d'urgence sera mise en place le 6 juin prochain. Elle sera composée de représentants de la filière, du Conseil départemental, du Conseil Régional et des services de l'État. Dans un communiqué diffusé dans la journée, la FNSE a demandé que l'état de catastrophe naturelle soit enclenché "afin que les assurances puissent engager le processus d'indemnisation".

Pour Franck Jullion, l'interprofession doit aussi assurer sa part : "On va essayer de trouver des aides, mais je crois que la meilleure d'entre elles, c'est le VCI (Volume Complémentaire Individuel). On a des rendements, au-delà de ces rendements on doit détruire le vin. Aujourd'hui, on a des autorisations pour garder cinq hecto-hectares. On voudrait aller beaucoup plus loin pour permettre aux viticulteurs sur deux millésimes de pouvoir garder un volume de vin plus important, histoire de faire face à ce genre de cataclysme. Ça permettrait de sortir quand même les vins, de garder une part de marché et de donner une certaine stabilité économique auprès de nos entreprises sans que ça ne coûte rien au public". Augmenter le volume du VCI, c'était justement l'une des pistes proposées par le CIVB lors de sa dernière assemblée générale en avril. Pour ce qui est des assurances, "c'est peut-être finalement la bonne nouvelle", affirme le viticulteur du Blayais. "Avant l'incident du gel de 2017, environ 20% des viticulteurs étaient assurés. On peut considérer qu'il y en a 30% de plus aujourd'hui. Malheureusement, ça fait toujours un sur dix qui ne sont pas assurés, mais je suis certain que le dernier épisode de samedi fera que l'an prochain, beaucoup d'entre eux seront". En attendant, les visites de terrain continuent. La Chambre d'Agriculture de Gironde prévoit, dès ce mardi comme elle l'annonçait hier, une réunion d'information à la mairie de Saint-Christoly de Blaye, qui devrait présenter une "cartographie provisoire des dégâts".

Et en Charentes ?

Dans les Charentes, 3 500 ha de vignobles ont été détruits à plus de 80%, sur le total des 10 000 ha touchés à différents degrés sur le terroir du cognaçais, selon le Bureau Interprofessionnel du Cognac (BNIC). L'averse de grêle s'est étendue sur un couloir de 3 à 4 kilomètres de large sur un axe allant de Mirambeau à Pons, en passant par Jonzac. Le sud de la Charente-Maritime a été le plus sinistré, en particulier au niveau des Borderies (Saint-Laurent de Cognac, Javrezac, Saint-Sulpice...), le secteur ouest de Matha ainsi que la zone de Rouillac, Mareuil et Vaux-Rouillac, en Charente.

L'interprofession du Cognac (BNIC), l'Union Générale des Viticulteurs pour l'AOC Cognac (UGVC), le Comité National du Pineau des Charentes, le Syndicat des Producteurs de Pineau des Charentes, le Syndicat des Producteurs et de Promotion des Vins du Pays Charentais ainsi que les Chambres d'Agriculture 16 et 17 travaillent depuis ce week-end avec les services de l'État et de la Région pour établir un premier bilan et aborder l'accompagnement à mettre en place dans ce contexte difficile.



Romain Bêteille et Anne-Lise D

*Crédit Photo : aqui.fr
Publié sur aqui.fr le 28/05/2018*

[Url de cet article](#)